

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 20 mars 2025

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/129

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 19 mars 2025 de l'entreprise MARCEL LUDOVIC sise 641 route du Plan de la Tour 83550 VIDAUBAN, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux au 2 Traverse Mazel 83790 PIGNANS,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution des travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation sera interdite Traverse Mazel 83790 PIGNANS du lundi 24 mars 2025 au vendredi 18 avril 2025, afin de réaliser des travaux au N°2 Traverse Mazel.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Un véhicule utilitaire sera autorisé à stationner Traverse Mazel, pendant **la durée strictement nécessaire aux travaux**, et ce uniquement pendant les périodes de travaux mentionnées à l'Article 1.

Article 3:

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise MARCEL LUDOVIC qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 20 mars 2025

Le Maire
Fernand BRUN

